

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **29/05/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Cinq Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° **05_050626**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Désignation des
représentants du Conseil
Municipal au sein du Comité
Local d'Information et de
Concertation pour les
Etablissements classés à
haut risque.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pierre ARNOUX (donne pouvoir à Monsieur Giovanni SCHIPANI), Madame Laurence BAUSSANT (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Joseph PITTERA), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°05_050626 du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 (suite)**Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI rapporte :**

Conformément à l'article L.125-2-1 du code de l'environnement, le Préfet a décidé la création d'un comité local d'information et de concertation sur les risques pour les établissements industriels CEREXAGRI (ex ELF ATOCHEM AGRI) sis à Marseille (14ème), ARKEMA (ex ATOFINA) et S.B.M. FORMULATION sis à Saint-Menet, Marseille (11ème), relevant du régime des installations classées soumises à autorisation avec servitude.

Ce comité, composé des cinq collèges suivants :

- des représentants des collectivités territoriales désignés par les assemblées délibérantes,
- des représentants des administrations,
- des exploitants des sites industriels,
- des riverains comprenant des représentants du monde associatif local, des riverains situés à l'intérieur de la zone couverte par le comité local et, le cas échéant, des personnalités qualifiées,
- des salariés des sites industriels,

a pour mission de créer un cadre d'échange et d'informations entre les différents représentants des collèges énoncés sur les actions menées par les exploitants des installations classées, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter les installations.

En particulier, le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L.515-22 du code de l'environnement.

Il est informé le plus en amont possible par l'exploitant des projets de modification ou d'extension des installations.

Il est destinataire des rapports d'analyse critique réalisée et des plans d'urgence et est informé des exercices relatifs à ces plans. Il peut émettre des observations sur les documents réalisés par l'exploitant et les pouvoirs publics en vue d'informer les citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés et peut demander des informations sur les accidents dont les conséquences sont perceptibles à l'extérieur du site.

Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle municipalité le 28 mars 2026 et à l'élection de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI en qualité de Maire, et conformément à l'article 2 du décret précité, il convient de désigner deux de ses membres pour siéger au sein de ce comité en qualité de représentants du collège des collectivités territoriales, un en qualité de titulaire et un en qualité de suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 créant des commissions de suivi des sites,

VU l'article R.125-8-2 du code de l'environnement portant désormais la durée du mandat des membres des commissions de suivi à cinq ans,

Délibération n°05_050626 du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 (suite)

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de DESIGNER pour représenter la Ville d'Aubagne au sein du comité local d'information et de concertation pour les établissements classés à haut risque :

- Monsieur Giovanni SCHIPANI, en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre NIVET, en qualité de membre suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME